

Les politiques alimentaires en Afrique de l'Ouest : réponse au risque ou facteur d'insécurité ?

Pierre Janin

► **To cite this version:**

Pierre Janin. Les politiques alimentaires en Afrique de l'Ouest : réponse au risque ou facteur d'insécurité ?. Emmanuel Gregoire, Jean-François Kobiane, Marie-France Lange. L'Etat réhabilité : les nouvelles politiques publiques en Afrique de l'Ouest et du Centre, Karthala, 2017. <ird-01525293>

HAL Id: ird-01525293

<http://hal.ird.fr/ird-01525293>

Submitted on 19 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES POLITIQUES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST¹ : RÉPONSE AU RISQUE OU FACTEUR D'INSÉCURITÉ ?

À paraître dans Grégoire E., Kobiané J.-F. et Lange M.-F. (dir.), 2017. *L'Etat réhabilité : les nouvelles politiques publiques en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Chapitre 8, pp. XX.

Pierre Janin
UMR *Développement et sociétés*
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/IEDES/Institut de recherche pour le développement (IRD)
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne cedex (France)
Pierre.janin@ird.fr

*« La sécurité alimentaire n'est jamais un
objectif explicite des nouvelles politiques qui
en redéfinissent cependant les termes »
(Courade, 1996 : p. 227).*

Comme toute politique, les politiques alimentaires se construisent autour de concepts plus ou moins englobants, répétés et martelés ; elles sont souvent nourries de présupposés idéologiques plus ou moins affirmés et explicites, déclinées autour de cadres stratégiques plutôt redondants et progressivement harmonisés avant de se traduire en actions techniques mettant aux prises des outils, des méthodologies et des moyens variés et fluctuants.

À ce titre, elles doivent être à la fois considérées comme un « produit » du système politique et techno-expert, mais également comme un « terrain » fait de confrontations et d'arrangements massifs d'actions publiques portées par des acteurs multiples.

Depuis les années 1960, les cadres normatifs d'analyse de l'insécurité alimentaire – qui inspirent les actions programmatiques – ont sensiblement évolué (Maxwell, 1996). Pour autant, ces évolutions ne se sont pas nécessairement traduites par des améliorations patentes. Et l'harmonisation progressive récente des cadres d'analyse, qui renvoie à un processus de normalisation et de rationalisation croissante², tend à le renforcer. Quant au hiatus entre déclarations d'intention, injonctions prescriptives et interventions réelles de terrain, il tend à persister.

En termes de contenu, elles sont organisées autour d'options éprouvées. Elles ambitionnent de réduire la précarité et la pauvreté alimentaire chronique comme de juguler certaines formes aiguës ou conjoncturelles d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

¹ Le terme de « politique alimentaire » est utilisé ici dans le sens de « politique publique de (lutte contre l'in —) sécurité alimentaire » selon le temps plus long du développement (hors crise). De fait, si l'on excepte les documents programmatiques nationaux, les ouvrages sont assez peu nombreux : Lailler et Minvielle, 2005 ; Berumen, 2010).

² Il est transversal à l'ensemble des « institutions » existantes : internationales (IFPRI, FAO, PAM), sous régionales (CILSS, CEDEAO, etc.), nationales (ministères), non étatiques (ONG).

Toutefois, au-delà de ces objectifs affichés, les politiques prêtent matière à controverses, car les gouvernants doivent arbitrer entre des groupes sociaux et des intérêts contradictoires. Enfin, ces choix génèrent de nouveaux risques qu'il ne faut pas négliger.

1. Les perspectives d'analyses des politiques (publiques) alimentaires

Une politique se caractérise par un programme, des contenus, une orientation normative, un pouvoir d'action (entre incitation, et coercition) et un support d'acteurs (Mény et Thoenig, 1989 : p. 132). Elle peut aussi être étudiée comme séquençage d'actions ou par types d'action : certaines seront plutôt « structurantes » (réglementation, organisation), d'autres plutôt « fonctionnalistes » (incitation, redistribution, etc.). Elles peuvent, en outre, être abordées par secteurs : « agricole », « vivrier », « d'importation », « d'aide ». Les politiques alimentaires sont souvent abordées « en soi » par une analyse de leur efficacité et leur efficience (*policy*), plus rarement en des termes sociopolitiques comme processus construit lié à des rapports sociaux de pouvoir (*politics*). Et les politiques mises en œuvre, via les stratégies nationales, établissent rarement des priorités claires ayant fait l'objet de débat et d'un consensus publics. De fait, les intérêts des groupes d'acteurs impliqués (consommateurs, commerçants, producteurs, etc.) apparaissent plus concurrents que partagés.

Cette concurrence se traduit invariablement par des compétitions et des confrontations autour de la figure d'un État « patrimonial » (Médard, 2006 : p. 701³) ou « néopatrimonial » (Sindzingre, 2011 : p. 126-127) resté central, même affaibli et critiqué, même amaigri dans ses moyens d'action ou dessaisi d'une partie de ses prérogatives et déchargé d'un ensemble d'activités (Hibou, 1999 : p. 7-8). Cette relation à l'État est d'autant plus forte que ce dernier est le seul à pouvoir tempérer (ou réguler) le brouillage des catégories (entre « État » et « marché », « public » et « privé », « légal » et « illégal », « formel » et « informel ») avec une légitimité relative (Cromwell and Chintedza, 2005 : p. 105⁴) en se saisissant des nouveaux instruments d'action⁵... s'il s'en donne la volonté.

1. 1. Un processus contextuel, instrumental et situationnel

Comme toute politique, la politique alimentaire peut être abordée sous différents angles : des enjeux à prendre en compte, des problèmes à résoudre, des objectifs à atteindre, des instruments à construire, des acteurs à impliquer, des ressources à mobiliser.

Quelles que soient les définitions retenues (Timmer, 1986 ; Malassis, 1979), elle pose la question centrale des régulations/redistributions économiques et politiques, dont la fonction est d'assurer une certaine forme d'équilibre entre différents groupes sociaux interdépendants, enserrée dans des champs de contradictions et de contraintes multiples (Courade, 1990 : p. 66⁶).

³ Le patrimonialisme renvoie à « *la corruption-échange social (népotisme, ou familisme, clientélisme, don-échange ; etc.) revêt une légitimité intrinsèque (sauf lorsqu'on en est la victime), que n'a pas la corruption-échange économique* » comme « *mode d'institutionnalisation de l'État* » (Médard, 2006).

⁴ « (...) *even when strengthening long-term food security is a clearly stated policy objective and policies have been formulated to address this, implementation is significantly determined by the opportunity to support clientelist relations (...)* » (Cromwell and Chintedza, 2005).

⁵ Voir le colloque « Transformation of the role of the State and new instruments of public action » organisé par le CIRAD et l'université de Pretoria (Afrique du Sud) les 5-6 mai 2011.

⁶ « (...) *ensemble de moyens et des normes mobilisés par les acteurs dominants d'un système alimentaire en vue de maîtriser, d'orienter ou de réguler les différents maillons de la chaîne agro-alimentaire en fonction d'objectifs particuliers (...)* » (Courade, 1990).

Un contenu composite lié à l'évolution des contextes

De manière structurelle, les « politiques alimentaires » ont bien du mal à se maintenir face au champ des politiques agricoles, sanitaires et nutritionnelles mieux délimitées et, sans doute, perçues comme plus « légitimes », alors même qu'elles sont censées les englober.

Si le terme a été régulièrement employé au cours de la décennie 1990 (Contamin et Courade, 1990), il a peu à peu cédé le pas, à partir des années 2000, à celui de « politique de sécurité alimentaire » (Lailler et Minvielle, 2005, *op. cit.*), de « politique de lutte contre l'insécurité alimentaire », puis enfin, de « politiques de gestion et de prévention des crises alimentaires » (Michiels et Egg, 2007). Dans cette acception, elles constituent donc « un moyen technique pour atteindre des objectifs, de manière isolée par rapport aux autres secteurs, aboutissant – paradoxalement – à des préconisations de politiques publiques « dépolitisées » (Dury et Fouilleux, 2009).

Si la question alimentaire a évolué – comme enjeu technique, sociétal et politique – c'est non seulement parce que sa compréhension a été complexifiée, mais plus encore parce que les attentes sociétales et politiques se sont renforcées, rançon de leur médiatisation croissante (Lang and Barling, 2012), signant peu à peu l'émergence d'une culture de risque et de la prévention. En matière de gestion des événements conjoncturels extrêmes, cela s'est traduit par un glissement terminologique : la « famine », comme événement catastrophique, cédant la place à la « crise » comme épisode pouvant être anticipé et organisé (Vanhaute, 2011).

Enfin, les politiques ont évolué dans leur mode d'élaboration, passant de procédures *top-down* à des processus nettement plus participatifs, collaboratifs, concertés, dans leur inspiration, si ce n'est dans leur réalisation (cas de la loi agro-sylvo-pastorale du Sénégal et de la loi d'orientation agricole du Mali en 2005 et 2006 peu suivies d'effet). S. Maxwell et R. Slater sériaient d'ailleurs, dès 2003, ce qui semblait distinguer les « anciennes » et « nouvelles » politiques alimentaires (Maxwell and Slater, 2003). Même si cette distinction paraît déjà dépassée, force est de reconnaître que les enjeux alimentaires ont sensiblement évolué en Afrique subsaharienne : la marchandisation des ressources s'est poursuivie, l'évolution des modèles de consommation s'est accélérée (transition alimentaire, alimentation hors domicile, etc.), l'industrialisation agroalimentaire s'est développée tandis que les sociétés urbaines étaient marquées par de profonds changements (mobilités et inégalités accrues, individualisation des pratiques et fragmentation des unités familiales, etc.).

Un cadre instrumental de rationalité et de légitimité

Au-delà des analyses mettant davantage l'accent sur le contenu factuel ou sur les contextes changeants, on peut analyser les politiques alimentaires sous l'angle des rationalités procédurales et instrumentales. C'est la nature même du rapport au politique et à l'État dont il est question ici et, par conséquent, c'est aussi la question de la légitimité (et des procédures de légitimation) qui est abordée (Lascoumes et Le Galès, 2005 : p. 361).

Les politiques alimentaires, mises en œuvre depuis 1960, en Afrique subsaharienne, ont puisé dans un large panel d'instruments (tableau 1) – certains, ciblés directs (projets), d'autres non ciblés directs (programmes), d'autres plus indirects –, chaque État puisant indistinctement, dans une sorte de « *market in governing instruments* » (Lascoumes et Simard, 2011, p : 15⁷) dont ils constituent des outils de gouvernement (*politics of tool management*). Différentes rationalités organisent leur sélection (*politics of tool choice*) : certaines sont d'ordre technocratique (harmoniser les outils pour répondre injonctions internationales), d'autres d'ordre politique (répondre à la demande sociale de participation par exemple). On ne peut, non plus, également ignorer la part de « calcul » ou « d'intérêt » dans le choix de tel ou tel instrument dans des pays où le

⁷ Lascoumes et Simard rappellent qu'ils peuvent être rattachés aux trois types de catégories définies par Bemelmans-Videc, Rist et Vedung 1998) : « les "sticks" (régulations contraignantes), les "carrots" (incitations économiques) et les "sermons" (techniques de communication) ».

renouvellement des élites est lent, où le phénomène de *straddling* est fréquent et où les jeux d’alliance et les collusions sont anciens. La politisation de l’aide alimentaire – illustrée par certaines formes de préférence ethno-communautaire ou régionaliste, dans certains régimes semi-autoritaires, en période de conflit –, en constitue la confirmation la plus éclairante (Poussart-Vanier, 2005).

Tableau 1 : La dimension politique des instruments

Type d’instrument	Type d’action alimentaire	Type de rapport au politique	Type de légitimité
Législatif et réglementaire	Contrôle sanitaire des aliments	État tuteur du social	Imposition d’un intérêt général par des représentants mandatés élus ou des hauts fonctionnaires
Économique et fiscal	Soutien à la valorisation des produits locaux	État producteur de richesse, État redistributeur	Recherche d’une utilité collective, efficacité sociale et économique
Conventionnel et incitatif	Programmes de participation locale	État mobilisateur	Recherche d’engagement direct
Informatif et communicationnel	Création de bourse céréalière	Démocratie du public	Explicitation des décisions et responsabilisation des acteurs
Normes et standards, <i>best practices</i>	Procédures ouvertes d’appel d’offres de marché	Ajustements au sein de la société civile, mécanismes de concurrence	Mixte : scientifico-technique et démocratiquement négociée et/ou concurrence, pression des mécanismes du marché

(Adapté de Lascoumes et Le Galès, 2005. p. 361).

Autre élément central dans l’analyse des politiques alimentaires, c’est la simultanéité des modes de régulation marchande et politique mis en œuvre, l’État n’ayant jamais cessé de coopérer avec des opérateurs privés dans les périodes d’économie administrée (avant le milieu des années 1980) comme dans les épisodes de crise. Et, dans le cadre d’économies libéralisées, le reflux de l’État s’est davantage exprimé par une perte de capacité que par une absence de volonté d’agir. S’intéresser à la contextualisation de l’action publique dépasse le simple fait d’historiciser les événements et nécessite de bien prendre en compte les dynamiques d’interaction entre acteurs stratégiques.

De fait, en dépit des injonctions, les politiques alimentaires nationales n’ont pas été un simple décalque des agendas internationaux. Certes, leur réappropriation apparaît souvent effective dans les discours et les textes programmatiques, car il permet d’acquérir une reconnaissance et une légitimité relatives, de mobiliser des ressources externes indispensables à la réalisation de projets, mais elle reste souvent incomplète (Bergamaschi, 2011a).

Enfin, dernier point et non des moindres, les politiques alimentaires peuvent également être abordées comme des « institutions sociologiques » (Hood, 1983, cité par Lascoumes et Simard, 2011, *op. cit.*). D’abord, au sens où elles constituent des dispositifs techniques en réagencement permanent, procédant par inclusions et exclusions de modalités procédurales, d’innovations techniques ou organisationnelles organisant l’action publique (North, 1990). Ensuite, au sens où elles constituent un espace sociopolitique où se jaugent, se jugent et se confrontent des groupes d’acteurs (institutions publiques, groupes marchands, acteurs de solidarité internationale) cherchant à maintenir, reproduire ou accroître leur rayonnement et leur légitimité par la réappropriation de ces mêmes instruments.

1. 2. Un processus de mise en tension de « jeux d'intérêts »⁸

Toute politique est aussi à considérer comme la résultante de processus de mise en tension, plus ou moins imposés, négociés et arbitrés localement, dépendants des éléments suivants : nature des rapports entre acteurs⁹, volonté partagée de résolution du problème, niveau de ressources mobilisables, poids des influences extérieures, contexte politique (Young et Court, 2006).

Une première lecture discursive des politiques alimentaires en Afrique subsaharienne montre à la fois la richesse des actions menées et les discontinuités idéologiques qui les animent : on est ainsi passé, en trois décennies, de la critique de l'État à la reconnaissance d'un besoin croissant de régulation. En réalité, l'État n'a jamais cessé d'être « en action », opérant de plus en plus souvent selon un mode « présent-absent ».

Une autre lecture met, au contraire, en avant leur continuité à partir de questions qui n'ont pas beaucoup changé : nourrir mieux le plus grand nombre au-delà des intérêts catégoriels, à moindre coût économique, sociétal, sanitaire et environnemental, de manière durable.

Dilemmes et (ir —) résolutions alimentaires

Pour bien en rendre compte, la notion de « dilemme stratégique » ou « *wicked problem* » paraît judicieuse (CEDEAO 2004 : p. 127-132 ; Rittel and Weber, 1973). Les choix réalisés, en matière de politique alimentaire, dépendent de nombreux paramètres, à différentes échelles : engagements internationaux, enjeux nationaux, ressources locales, etc.

Les politiques alimentaires sont à la fois l'expression d'une volonté technocratique pour répondre à un objectif (réduire la faim et l'insécurité alimentaire) et l'expression de rapports de force entre groupes d'acteurs dominants visant à orienter, voire à privatiser le fonctionnement des institutions de gouvernance/agrégats politiques ou *polities* (Leca, 2012 : p. 62-63¹⁰).

Le premier dilemme alimentaire pourrait être intitulé : « réserves ou flux tendus ? ». Après avoir été longtemps valorisée, la fonction de stockage¹¹ a été délaissée (Mousseau and Mittal, 2006 : p. 57), compte tenu des coûts de maintenance, de reconstitution et de logistique comme de leur « non-conformité idéologique » avec les politiques de libéralisation du marché. Les crises alimentaires les plus récentes (2008 et 2010) ont fortement modifié le consensus quant à l'efficacité du marché. On reparle ainsi de politiques de stockage public comme de « réserve stratégique », avec des accents nettement plus positifs (CEDEAO-UEMOA-CILSS, 2011 ; Pons et Gomez, 2012 ; OXFAM, 2013). Et l'on réfléchit, en parallèle, à la mise au point de différents instruments de régulation de la volatilité des marchés des prix (Galtier, 2012 : p. 66-67 ; OXFAM, 2013). On retrouve aussi des projets d'appui au stockage paysan (*warehouse receipts system*) (Coulter and Onumah, 2002). Même si les débats sur les modalités de leur (re —) constitution (marché international ou local, appels d'offres ou marché de gré à gré), leur volume et leur localisation géographique (pré-positionnement local ou regroupement régional) sont loin d'être achevés. De fait, l'opacité reste forte quant aux conditions politiques de gestion (sélection des fournisseurs par des appels d'offres restreints).

⁸ Nous considérons comme politique aussi bien les questions alimentaires qui auraient été politisées, de manière parfois excessive, que celles qui ont été dépolitisées « avec succès », après compromis et arbitrage technique.

⁹ Selon un éventail très large non exhaustif : complémentarité, alliance, collusion, concurrence, compétition, subordination, imposition, négociation...

¹⁰ Selon Leca, une polity « n'est pas seulement un ensemble d'élites, processus, structures, cultures, polices et techniques d'administration » (...) Une polity est d'abord un ensemble de choix collectifs liant des parties soumises à la règle de l'appartenance obligatoire (...). »

¹¹ Greniers de réserve, silos coloniaux, stock national de sécurité, greniers familiaux et banques de céréales renvoient à la même préoccupation stratégique face au risque d'insécurité alimentaire.

Le deuxième dilemme pourrait tourner autour de la question « produire localement ou importer ? ». Toutes les initiatives visant à augmenter, stabiliser et diversifier les productions agricoles en constituent le cœur. Elles mettent aux prises différentes options techniques parfois antagonistes : faut-il plutôt diffuser des plantes génétiquement modifiées, permettant d'économiser les intrants et de faire face à la variabilité climatique ou valoriser les agricultures de conservation et l'agroforesterie ? D'une manière générale, les appuis aux productions vivrières sont toujours restés mesurés, les gouvernements privilégiant les politiques d'importation alimentaire, de nature à satisfaire une demande urbaine en augmentation constante (Lançon, 2012).

La troisième interrogation porte sur les orientations des systèmes agroalimentaires : faut-il « promouvoir les entrepreneurs ou les agriculteurs ? ». Elle renvoie à une vision archaïsante des agricultures familiales, qu'il conviendrait de moderniser afin d'accroître rapidement la productivité. Son rythme d'évolution resterait toutefois lent, sans une volonté politique forte et des politiques incitatives ambitieuses (Zoundi, 2012). D'où, par exemple, la relance de grands projets d'aménagement hydro-rizicoles après la crise alimentaire mondiale de 2008. Toutefois, l'organisation de filières agroalimentaires courtes au sein de systèmes agroalimentaires localisés a montré qu'il était possible de sortir de cette vision dichotomique.

La quatrième interrogation (« assister ou donner les moyens de faire ») renvoie à la double question de la réduction des incertitudes et du renforcement des capacités individuelles et collectives. On retrouve, ici, les ambivalences des dispositifs de gestion et de prévention des situations à risque et des crises : curatif versus préventif, ex ante versus ex post et court terme versus long terme. Si les controverses sur l'aide alimentaire ont fortement diminué, du fait de son rôle essentiel, mais limité, les travaux sur les stratégies de minimisation/réduction des risques sont désormais au cœur des programmes des ONG : elles interviennent sur des aspects conjoncturels et structurels.

Dans tous les domaines, la question de l'intervention publique n'est plus décriée et se décline autour d'un ensemble de mesures en faveur des consommateurs, des commerçants et des producteurs (FAO, 2011 : p. 44-49).

Concurrences et empilements

En Afrique de l'Ouest, le contenu normatif en matière de politiques agricoles et alimentaires est abondant : on retrouve de nombreux documents programmatiques délimitant un cadre incitatif (ou désincitatif) pour l'action dans des systèmes agroalimentaires libéralisés¹². Au-delà des innovations déployées (ou revendiquées comme telles), ce que relèvent de nombreux analystes, ce sont davantage les effets d'empilement entre les différents dispositifs existants (Dury et Fouilleux, 2011) diluant les ressources et réduisant l'efficacité des actions, sans compter les changements fréquents de rattachement institutionnels de la sécurité alimentaire.

Ce que les documents révèlent surtout, c'est le caractère très redondant des solutions technocratiques proposées, alors même que les arbitrages réalisés restent politiques : ils peuvent conforter des intérêts stratégiques, des situations rentières, des positions patrimoniales ou, au contraire, les fragiliser (entre réseaux marchands traditionnels et entreprises par exemple) ; ils peuvent mettre plus fortement en concurrence des acteurs qui ne l'étaient pas directement (ONG, associations, entreprises privées) ; ils peuvent aussi faire émerger de nouvelles controverses mobilisatrices entre élites, élus et citoyens. De même, les interventions réelles peuvent rester localisées géographiquement, ciblées socialement et circonscrites temporellement.

¹² Les Principes directeurs d'une politique de développement rural (PDPDR, 1992) ; la Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire (SOSA, 2000) ; le Programme complet de sécurité alimentaire (PCSA FAO, 2000) ; la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNA, CILSS 2001) ; la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP, 2002) ; la Politique agricole commune de l'UEMOA (PAU, 2001) ; la Politique agricole commune (CEDEAO, 2005) ; les accords de partenariat UE/ACP ; les Objectifs du millénaire pour le développement OMD n° 1 (PNUD/FAO) ; la Stratégie de développement rural (SDR) adoptée en 2003 ; la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP, 2007) ; le Programme national d'investissement agricole prioritaire (PNIAP/ NEPAD) ; l'initiative 3N : les Nigériens nourrissent les Nigériens (adopté en 2012).

Les politiques de lutte contre l'insécurité alimentaire ne doivent pas seulement être considérées comme un domaine où débattent des experts, souvent thérapeutes et prescripteurs, s'appuyant sur des protocoles standardisés éprouvés, mobilisant des savoirs normalisés et normalisateurs, où s'expérimentent des actions plus ou moins innovantes, mais aussi comme résultat « *de compromis multiples et réitérés entre groupes sociaux et décideurs aux intérêts essentiellement contradictoires* » (Janin et Suremain, 2005 : p. 734 ; Nubukpo et Janin, 2005) entre institutions internationales et décideurs nationaux, entre gouvernements et sociétés locales, entre entreprises et acteurs de solidarité internationale. Qui plus est, ces clivages, ces oppositions et ces concurrences doivent être analysées plus finement encore au sein même de chaque groupe souvent très hétérogène. Il est ainsi devenu banal de rappeler les concurrences entre ministères aux approches invariablement sectorisées (Agriculture, Environnement, Santé) ou encore les oppositions entre élites administratives et élus locaux au fur et à mesure que se déploient les politiques de décentralisation.

2. La dépolitisation de la sécurité alimentaire par des politiques favorables au productionnisme et au mercantilisme

La première clé de lecture des actions menées, pour lutter contre l'insécurité alimentaire structurelle, renvoie à la question du décalage entre besoins et demande. Augmenter et stabiliser l'offre constitue bien un invariant afin de répondre à une demande croissante, même si elle ne se traduit pas automatiquement par une amélioration de la sécurité alimentaire¹³, sans renforcement des capacités individuelles et communautaires (Janin, 2010).

Ce prisme « marchand » et « économique » a contribué à évacuer la question très politique de la réduction des inégalités alimentaires en transférant sur chaque agent économique la charge de son autonomisation alimentaire (soit pour augmenter sa propre production, soit pour améliorer sa capacité d'échange) (Hibou, 1998 : p. 12).

2. 1. Améliorer les biodisponibilités pour sécuriser la demande

En Afrique sahélo-soudanienne, la principale crainte exprimée par les sociétés locales comme par les autorités a, pendant longtemps, été de manquer de nourriture. Elle renvoyait à des schémas explicatifs très différents. Si les autorités coloniales fustigeaient « l'imprévoyance » et l'« archaïsme » des modes de gestion paysanne (Alpha Gado, 1997), les technocrates les appellent parfois aujourd'hui à apprendre « à bien cultiver et à bien stocker ». Toutefois, il faudra attendre la famine de 1931-1932 pour que l'État colonial s'inquiète de la capacité des sociétés locales à faire face aux sécheresses et aux besoins alimentaires des populations (Glenzer, 2002), conduisant à des actions multiples aux succès mitigés. Ainsi, la lutte contre le péril acridien a souvent été parcellaire, tardive et sélective, jusqu'à nos jours, faute de moyens techniques appropriés et de suivi. L'intensification agricole et la vulgarisation de nouvelles techniques agricoles ont surtout été tentées le long des fleuves Sénégal et Niger, dans des périmètres hydroagricoles coûteux à mettre en place et à entretenir. C'est pourquoi l'accroissement de la production est resté circonscrit à certaines filières agro-exportatrices ou approvisionnant les marchés urbains. Quant aux cultures céréalières locales (mil, sorgho), elles n'ont pas fait l'objet de développement concerté, aussi bien avant qu'après les indépendances. Les petits producteurs n'ont eu de cesse de rappeler la faiblesse des dispositifs étatiques incitatifs et d'appui, les goulets d'étranglement, au sein de filières mal structurées, comme le poids des incertitudes.

¹³ À Bamako, lors d'un entretien, le 6 juin 2005, l'économiste senior de la Banque mondiale (Abdoulaye Konate) reconnaissait, d'ailleurs, que la politique alimentaire malienne était plus ou moins réduite à une politique agricole assortie d'une « dépendance » par rapport à l'aide.

Tableau 2 : Sécuriser et accroître les biodisponibilités

Période	Concept	Approche	Échelles	Formes de lutte
1932 -1960	Lutte contre les disettes, autarcie alimentaire	Contrôle et protection des populations	Nationale et locale	Silos coloniaux, greniers familiaux, prévoyance alimentaire
1960 -1983	Autosuffisance, indépendance alimentaire	Stratégies étatiques d'amélioration de l'offre et de stabilisation des fluctuations	Nationale et régionale	Offices céréaliers, grands projets hydroagricoles, contrôle des prix, monopoles commerciaux
2008 ->	Autosuffisance alimentaire durable, résilience alimentaire	Productionnisme agricole, rationalisation de la chaîne alimentaire, résilience agro-écosystémique, agro-biodiversité	Mondiale, nationale, locale	Emprises foncières, plantes génétiquement modifiées, contrats alimentaires, stockage régional, warrantage, lutte contre les pertes/gaspillages

(D'après P. Janin, 2010).

Une part essentielle des politiques est adossée à cette vision productionniste de la question (tableau 2) : ainsi en est-il des stratégies étatiques de développement agricole et économique visant à atteindre la sécurité alimentaire nationale (Azoulay et Dillon, 1993), objectif considéré comme prioritaire, vital et possible par les gouvernements nationaux et les agences panafricaines (Plan de Lagos de l'OUA d'avril 1980). Pour autant, dès leur apparition, elles étaient sujettes à discussion (Jeanneret, 1982 : p.445-446). Ainsi, les grands aménagements hydrauliques, basés sur un encadrement rigide des paysans (Office du Niger, OMVS), ont été des exemples de cette ambition parfois démesurée. À l'époque, le maître mot était la quête de l'autosuffisance céréalière¹⁴, bien plus qu'alimentaire, afin de couvrir les besoins nationaux, avec parfois des accents nationalistes (indépendance alimentaire). Et les résultats en termes de volumes produits et de pérennité de l'offre nationale l'emportaient sur toute considération de rentabilité (Minvielle, 1997). Sauf cas particulier, la recherche de l'autosuffisance n'impliquait néanmoins pas le refus des importations pour faire face à des crises alimentaires.

Parallèlement, le souci de stabiliser les approvisionnements des consommateurs a conduit à la mise en place de politiques volontaristes. Un des premiers volets portait sur le renforcement des capacités de stockage étatique (stock national de sécurité) et communautaire (greniers coopératifs)¹⁵ afin de faire face aux situations de soudure et de disette, l'aide alimentaire venant compléter le dispositif en cas de famine avérée. Un autre volet a consisté à favoriser les importations de produits alimentaires peu coûteux ou en surplus en les subventionnant afin de fournir les consommateurs urbains (Phélinas, 1992). Les paysans étaient ainsi uniquement considérés comme des producteurs, des fournisseurs et rarement comme des consommateurs tandis que les citadins l'étaient uniquement comme des consommateurs vivant au détriment des producteurs.

Ce schéma a été fortement bousculé, dès la crise alimentaire de 1972-1973 au Sahel et, très vite, les gouvernants ont intégré que famine et pauvreté avaient des liens forts, que l'aide et le marché ne pouvaient résoudre la faim, que la dégradation agroécologique renforçait l'insécurité, que les interventions avaient besoin de cohérence et les plus vulnérables de protections. À cet effet, la gestion du déséquilibre entre une

¹⁴ Celle-ci était définie comme « la capacité du pays à fournir à la population en général (...) une alimentation suffisante (...) par la production locale (...) et d'autre part un niveau nutritionnel suffisant, garantissant (...) une ration équilibrée » (Note de synthèse sur la stratégie nationale de sécurité alimentaire du Mali, août 2002). Voir également le texte de Courade., 1990b.).

¹⁵ Avec des suites parfois savoureuses au cours des décennies suivantes : certaines ONG s'efforçant de mettre en place des banques de céréales afin d'apprendre aux communautés villageoises à « mieux gérer leurs stocks » !

offre atomisée ou insuffisante et une demande croissante comme la stabilité de l'approvisionnement devenaient des leitmotivs. Dans le même temps, un effort était réalisé en termes d'analyse prédictive des irrégularités et des incertitudes de la production céréalière, grâce à la mise en place de systèmes nationaux de statistiques agricoles et de veille satellitaire. C'est pendant cette phase de gestion étatique que se sont renforcées les relations entre responsables politiques et élites marchandes, via l'octroi, par les premiers, de monopoles d'importation aux secondes (Amselle, 1987), relations qui, loin de disparaître, tendront à perdurer.

En dépit des succès limités de la Révolution verte dans les pays sahélo-soudaniens, les discours productionnistes sur l'amélioration et la diversification de l'offre agricole n'ont jamais totalement disparu. Ils oscillent, au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali, entre valorisation accrue des potentialités nationales (des écologies marginales et des « terres vacantes »), via la relance de coûteux programmes d'hydro-aménagements pour la production de riz et de maïs afin de satisfaire des besoins croissants de consommation, et d'appui à la spécialisation et à la modernisation des exploitations familiales. Pendant longtemps, ils ont été l'apanage des seules institutions internationales (FAO, FIDA) avant de trouver un écho auprès des États concernés (*Initiative Riz* au Mali et *GOANA* au Sénégal à partir de 2009).

C'est une des conséquences directes de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008, mal anticipée, qui a eu un impact psychologique inégalé. Le décalage croissant, sans cesse rappelé, entre offre et demande est venu réactiver un vieux fond de craintes malthusiennes et nourrir ces rhétoriques tandis que fleurissaient certains discours nationalistes agrariens faisant de « l'autosuffisance alimentaire durable » une nouvelle frontière (Janin 2008). Ils mêlent nationalisme, clientélisme et populisme avec de forts accents revendicatifs, tandis que la sécurité alimentaire y est brandie comme un droit opposable quand les dirigeants font du « souverainisme alimentaire » un argument politiquement rémunérateur. À l'opposé, certains experts insistent sur les atouts de plantes génétiquement modifiées, peu gourmandes en intrants, pour répondre aux besoins croissants et aux contextes incertains de production (Stone and Glover, 2011). On assiste donc à un rééquilibrage des priorités : l'agriculture est redevenue un secteur prioritaire pour le développement (Banque mondiale, 2007), même si les formes familiales sont loin d'être privilégiées¹⁶ puisque la plupart des États envisagent avec bienveillance toutes les formes d'investissement privé.

2. 2. Intensifier (et réguler) les échanges pour améliorer (et stabiliser) l'accès aux denrées

Les politiques de lutte contre l'insécurité alimentaire ont été forgées à partir d'un deuxième constat : l'incapacité des États à collecter, de manière efficace, des surplus vivriers, très variables en volume et très dispersés. Parallèlement, les réseaux marchands, réactifs, bien informés, opérant à longue distance, ont toujours assuré des activités de collecte et distribution des denrées, sans réelle possibilité de les contrôler. Dès le milieu des années 1980, la question est abordée sous un angle plus économique : la libéralisation des marchés devant assurer une meilleure péréquation des flux et améliorer les revenus des producteurs.

Une sécurité alimentaire confiée au marché et dévolue à l'individu

Dans la première acception du terme, la sécurité alimentaire cherchait à assurer l'approvisionnement optimum à l'échelle nationale. Mais, rapidement, on passe à une échelle plus fine, allant jusqu'à son appréciation individuelle, d'un point de vue anthropométrique et psychologique, comme le relève S. Maxwell¹⁷. Cela conduit aussi à promouvoir l'usage d'indicateurs normés permettant d'apprécier le niveau de satisfaction des

¹⁶ La diversification culturale, l'intensification hydro-agricole, le développement de nouvelles filières agro-exportatrices (lait, fruits par exemple) sont au cœur des récentes lois d'orientation agricole du Mali (LOA) et agro-sylvo-pastorale du Sénégal (LOASP) adoptées en 2005.

¹⁷ "A country and people are food secure when their food system operates efficiently in such a way as to remove the fear that there will not be enough to eat" (Maxwell Simon, 1988).

besoins alimentaires essentiels (ration calorique entre autres). Elle n'aura de cesse de se complexifier comme le montre ses évolutions depuis la Conférence mondiale de l'alimentation en 1996¹⁸).

Tableau 3 : Intensifier les échanges pour améliorer l'accès aux denrées

Période	Concept	Approche	Échelles	Formes de lutte
1984 -1994	Sécurité alimentaire, pauvreté alimentaire	Dérégulation étatique, adéquation offre-demande	Nationale et régionale	Amélioration des infrastructures, systèmes d'information, aide et importations
1994 ->	Sécurité alimentaire élargie, autonomie alimentaire	Capacité d'accès, intégration des marchés	Internationale et locale	Amélioration et diversification des revenus, aide et importations, gestion des terroirs, harmonisation fiscale, NTIC
2008 ->	Sécurité alimentaire, gouvernance alimentaire	Régulation publique et marchande, efficacité des marchés	Multiplés et coordonnées	Fiscalité incitative, assurance, stocks, harmonisation, SIM intégré, bourse céréalière, warrantage

(D'après P. Janin, 2010 et mise à jour).

La question du marché – comment fluidifier les échanges, comment réduire les coûts de transaction, comment stabiliser l'approvisionnement – a été, depuis les années 1980, une des priorités de réflexion et d'action (cf. *Programme de restructuration des marchés céréaliers* au Mali). L'opérateur privé – collecteur, revendeur ou transporteur – est désormais reconnu politiquement. Avec la mise en œuvre d'une régulation fondée sur le marché, le risque d'insécurité alimentaire change donc de nature : il est moins lié à des écarts annuels de production ou saisonniers de disponibilités et, davantage, à des difficultés d'accès économique (Courade, 1998) dont la gestion dépend de la capacité des communautés et des familles, ponctuellement appuyées par des acteurs de solidarité internationale. De ce fait, en cas de crise, la préférence va à des ventes à prix modéré, aux « échanges responsables » (*food for work, cash for work*) ou à l'importation massive de riz ou de maïs, loin devant l'aide alimentaire, l'État se chargeant, le cas échéant, d'apporter une protection minimale aux plus démunis. Si les échanges céréaliers s'intensifient, les situations établies de pauvreté ne permettent pas à une masse importante de citoyens de s'y fournir en période de « soudure » compte tenu de la hausse saisonnière des prix de détail. En cas de crise, la situation peut s'aggraver plus encore, car les flux céréaliers peuvent se réorienter vers les marchés urbains étrangers plus rémunérateurs du fait de la perméabilité des frontières,

De son côté, le petit producteur est peu à peu incité à vendre une part de sa production céréalière et animale, voire à développer une activité marchande (achat et revente de céréales ou de bétail), quitte parfois à réduire son niveau de couverture alimentaire, compte tenu de besoins monétaires croissants. Selon cette logique marchande, il se doit de « saisir les opportunités de marché », même si, dans les faits, son pouvoir de négociation reste faible. Le risque est aussi de devoir, en période de « soudure alimentaire »¹⁹, racheter des céréales à des prix plus élevés, compte tenu de la saisonnalité marquée des termes de l'échange entre bétail et céréales.

¹⁸ En 2012, selon le Comité à la sécurité alimentaire, « la sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active ».

¹⁹ Toute pénurie de plus de sept jours liée à l'épuisement des ressources alimentaires et monétaires.

La question du prix des denrées apparaît donc centrale sans que jamais la notion de minimum ou de maximum, au producteur et au consommateur, ne débouche sur des décisions politiques. C'est donc bien la flexibilité/prix de l'offre qui s'impose, sauf en cas de tension sociale. Quant à la distinction entre producteurs et consommateurs, elle s'estompe du fait de l'importance de la dépendance de tous par rapport au marché pour se nourrir.

Une sécurité alimentaire subordonnée à (la lutte contre) la pauvreté et au renforcement des capacités

Depuis le rapport intitulé *La pauvreté et la faim* (Banque mondiale, 1986), la pauvreté est considérée comme la principale cause de l'insécurité alimentaire, mais plusieurs années s'écouleront avant que cette réalité s'impose à tous (FAO 1996)²⁰ et pour que l'on reconnaisse que pauvreté et insécurité se renforcent mutuellement (Stamoulis et Zezza, 2003).

Par contre-coup, experts et décideurs en viendront peu à peu à considérer qu'en luttant contre la pauvreté, on réduit, *ipso facto*, le niveau d'insécurité alimentaire²¹. Ce que de nombreuses enquêtes alimentaires urbaines auprès de « classes moyennes » viendront démentir tandis que d'autres dévoileront le paradoxe d'une insécurité et d'une malnutrition chroniques élevées dans des zones rurales « mieux dotées » en ressources comme en revenus (Dury et Bocoum, 2012).

Au cours de la décennie 1990, la volonté de compenser les effets négatifs de ces politiques se concrétisera par la mise en place des programmes *Dimensions sociales de l'ajustement* (DSA). L'adoption des *Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté* sera portée par la même ambition, avec des résultats macro — annoncés, peu visibles à l'échelle locale et individuelle malheureusement. Depuis, la notion de « cycle de pauvreté », empruntée à sa figure nutritionnelle n'est pas parvenue à déboucher sur de nouvelles stratégies d'intervention, tant le lien entre insécurité alimentaire et inégalités est sensible politiquement et socialement. Les efforts, pour améliorer le pouvoir d'achat des populations pauvres et vulnérables, restent modestes : les mesures prises sont plutôt « distributives » (subventions ciblées, programmes d'assistance, projets territorialisés) que « redistributives ».

On comprend, dès lors, pourquoi, les notions d'autonomie alimentaire (*food self reliance*) et de pauvreté alimentaire (*food poverty*) ont fait leur apparition : elles expriment la capacité (ou l'incapacité) d'un individu à assurer, de manière satisfaisante, et par lui-même, son approvisionnement alimentaire, quelles que soient les conditions économiques, politiques et sociales. Cela consiste à acheter les denrées de base, dès lors qu'elles ne sont pas produites, par la mobilisation de ressources monétaires (salarial, épargne, vente de biens, etc.). Cette autonomie peut également s'acquérir par la mobilisation d'appui extérieur (entraide, dons, etc.). Ce transfert de responsabilité « alimentaire » — de l'État à l'individu — cadre parfaitement avec l'approche libérale visant à déréguler et à déployer des formes d'auto-assurance et d'auto-prise en charge contractuelle.

Et si la notion d'autonomie est peu mobilisée, celle de « capacités » qui s'en rapproche connaît un grand succès²². Ces analyses ont conduit les développeurs à mettre en place des programmes d'appui aux stratégies de recours et d'adaptation des populations en situation de risque et d'incertitude (Maxwell, 1995 ; Adams *et al.*, 1998 ; Scoones and Wolmer, 2002). La priorité va donc au développement d'activités génératrices de revenus permettant de diversifier et de sécuriser les revenus tout en minimisant le risque et donc à renforcer l'insertion marchande. En réalité, on s'éloigne peu à peu d'une approche purement économique de l'insécurité pour prendre en compte les moyens individuels et communautaires d'existence (*livelihood systems and strategies*) comme le proposait l'ONG *Save The Children* (*Household Economy Approach*) à partir de

²⁰ « La pauvreté est une cause majeure de l'insécurité alimentaire » (Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, 13-17 novembre 1996).

²¹ « Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est donc le point d'ancrage désigné et le cadre politique de support idéal pour la Stratégie nationale de sécurité alimentaire » (Stratégie nationale de sécurité alimentaire du Mali, 2002).

²² Selon le PNUD (1997), la capacité exprime l'aptitude à réaliser une action en mobilisant de manière efficace, efficiente et durable certains actifs et savoir-faire. Voir aussi: Ellis, 2000).

l'année 2000. Cette approche est désormais largement diffusée, au sein d'ONG internationales telles que CARE ou OXFAM, mais également auprès d'institutions telles que la FAO.

Pour conclure, les politiques alimentaires apparaissent bien incertaines : à l'interface de plusieurs domaines sectorisés, délaissés au profit de champs plus ciblés, écartelés entre différentes échelles de gouvernance et rationalités. Elles apparaissent pour ce qu'elles sont souvent : des réappropriations et des réinterprétations (Bergamaschi, 2011 : *op. cit.*), plus ou moins achevées, de mots d'ordre et d'injonctions extérieures (Fouilleux et Balié, 2009) en fonction de considérations sociétales et territoriales²³. Elles épousent aussi fortement les évolutions des cadres idéologiques sur le rôle de l'État ou de la société civile, favorables à la « participation », la « réappropriation » et le « renforcement des capacités ». Ces mots d'ordre constituent bien des « instruments » au service de la gouvernance technocratique. Ils permettent habilement de mettre au travail les agents de développement et les sociétés locales tout en faisant l'économie d'une véritable mise à plat des rapports de domination internes aux sociétés comme des rapports de pouvoir entre elles et les institutions de développement.

Les politiques alimentaires se définissent, *in fine*, au moins autant par leur contenu programmatique que par ce que font les « acteurs ». Elles sont censées garantir un approvisionnement régulier, de qualité et à moindre coût au plus grand nombre. Pour ce faire, elles doivent à la fois assurer la régulation « au long cours » des systèmes alimentaires et la gestion « en situation » des dispositifs de crise.

On doit donc véritablement considérer que les politiques alimentaires (mais sont-elles les seules ?) sont « en tension », au sens où elles oscillent entre : des injonctions contradictoires du « dedans » et du « dehors », des objectifs variables du local et du global, des acteurs aux logiques et aux intérêts non convergents (Plümper and Neumayer, 2009)²⁴, des temporalités difficilement conciliables, allant de l'urgence au développement. Elles sont le produit de rapports de force, d'arbitrages et d'arrangements qui ne sont pas nécessairement à la hauteur des enjeux sociétaux.

En effet, le besoin de politiques régulatrices (Bergamaschi, 2011b.) se fait d'autant plus sentir que les enjeux sociétaux de la lutte contre l'insécurité alimentaire sont renforcés du fait du renouvellement des risques. Il découle aussi du processus de repolitisation de la sécurité alimentaire. Ce dernier est favorisé par les mobilisations sociales locales. Ces dernières s'enracinent dans la découverte d'un « pouvoir agir » de la part des jeunes générations, l'apprentissage d'un « pouvoir dire » via les réseaux sociaux et autres espaces d'expression médiatiques, la formulation d'un « pouvoir penser » différent.

La gouvernance de l'insécurité alimentaire dépasse donc largement la question de la gestion des crises dans la mesure où elle doit, à la fois, trouver les moyens pour générer de nouvelles ressources sans dilapider les potentialités, répondre à des demandes sociales différenciées du fait des inégalités croissantes sans mettre en péril le « vivre ensemble » et construire les indispensables coordinations responsables et légitimes, à différentes échelles, tout en donnant corps à de nouvelles exigences (durabilité, équité) (Lintelo, 2012)²⁵.

Liste des références

Adams Alayne, Cekan Jindra and Sauerborn Rainer, 1998. "Towards a Conceptual Framework of Household Coping: Reflections from Rural West Africa". *Journal of International African Institute*, vol. 68, n° 2, p. 263-283. <http://www.jstor.org/stable/pdf/1161281.pdf>.

²³ Ainsi, au Mali, le *Programme national de sécurité alimentaire* (PNSA) adopté en 2005, était, selon plusieurs cadres politiques interrogés en 2006, fortement inspiré du *Programme spécial de sécurité alimentaire* (PSSA) de la FAO.

²⁴ Thomas Plümper et Éric Neumayer y théorisent l'idée de dilemme politique en cas de famine, un gouvernement ayant un intérêt contradictoire à l'action et à l'inaction.

²⁵ Ainsi, on a vu apparaître très récemment un index d'engagement gouvernemental à la réduction de la faim (*Hunger reduction commitment index*).

- Alpha Gado B., 1997. « Sociétés paysannes et insécurité alimentaire en Afrique sahélienne. Stratégies de survie et méthodes de lutte contre les famines dans les anciennes colonies de l'AOF », in: Becker Ch., Mbaye S., Thioub Ib (éds.), *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, tome 1, 3^e partie, Dakar, Direction des Archives du Sénégal. http://www.histoire-ucad.org/archives/index.php/remository.html?func=download&id=162&chk=78cec6fc370856d27a264b7ff5dfdde2&n_o_html=1.
- Amselle J.-L., 1987. « Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali », *Politique africaine*, Karthala, n° 26, juin 1987, p. 63-72. <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/026063.pdf>.
- Azoulay G. et Dillon J.-Cl., 1993. *La sécurité alimentaire en Afrique. Manuel d'analyse et d'élaboration des stratégies*, ACCT - Karthala, 296 p.
- Banque mondiale, 1986. *La pauvreté et la faim. La sécurité alimentaire dans les pays en développement : problèmes et options*, Étude de politique générale de la Banque mondiale, Washington, 95 p. <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/959631468008753817/pdf/92750PUB0FRENCH0Box74502B01PUBLIC1.pdf>
- Banque mondiale, 2007. *Rapport sur le développement dans le monde 2008. L'agriculture au service du développement*, Washington, 394 p. http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2008/09/17/000333038_200809170003359/Rendered/PDF/414560FRENCH0W10Box334057B01PUBLIC1.pdf.
- Bemelmans-Videc M.-L., Rist R., Vedung E. (éd.), 1998. *Carrots, Sticks & Sermons. Policy Instruments and their Evaluation*, New Brunswick, Transaction Publishers, 280 p.
- Bergamaschi I., 2011a. « Appropriation » et « lutte contre la pauvreté » au Mali. Interprétations, pratiques et discours concurrents », *Revue Tiers Monde*, n° 205, p. 135-150. <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2011-1-page-135.htm>.
- Bergamaschi I., 2011b. « L'émergence d'un "État régulateur" en Afrique ? État des lieux de l'action publique dans les filières cotonnières au Bénin, Burkina Faso et Mali », *Congrès annuel de l'Association française de sciences politiques*, Communication, Strasbourg, 31 p. <http://www.afsp.info/congres2011/sectionsthematiques/st15/st15bergamaschi.pdf>.
- Berumen P., 2010. *La politique de sécurité alimentaire en Afrique du Sud face aux enjeux sectoriels et territoriaux : la complexité de l'action publique dans un environnement régionalisé illustré par le cas des provinces du KwaZulu-Natal et du Limpopo*, thèse de doctorat en science politique, Université Montesquieu – Bordeaux IV/Science Po Bordeaux, 604 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00527912/document>.
- CEDEAO, 2004. *Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest*, document de référence pour la première phase des consultations nationales, juillet 2004, 168 p. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/01_Doc_de_reference_ECOWAP_final.pdf.
- CEDEAO-UEMOA-CILSS, 2011. *Réserve régionale de sécurité alimentaire*, avec l'appui du Hub rural-UE-USAID-UNOPS, juillet 2012, 114 p.
- Contamin B. et Courade G., 1990. *Économie alimentaire : la purge libérale*, n° 37, mars 1990, *Politique africaine*, Karthala.
- Coulter J. and Onumah G., 2002. "The role of warehouse receipt systems in enhanced commodity marketing and rural livelihoods in Africa", *Food policy*, vol. 27, n° 4, p. 319-337. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0306919202000180#>.
- Courade G., 1998. « Ajustement structurel et ouverture des marchés : moins de pénuries, mais de nouveaux risques alimentaires », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 19, n° 14, p. 123-139. <http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/02255189.1998.9669781>.
- Courade G., 1996. « Entre libéralisation et ajustement structurel : la sécurité alimentaire dans un étai », *Cahiers Agricultures*, vol. 5, n° 4, p. 221-227. <http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/download/29950/29710>.
- Courade G., 1990. "Le concept de politique alimentaire. Mise en œuvre et analyse au Nord et au Sud.", p. 65-86, in : Blanc-Pamard Ch., Bonnefond Ph., Couty Ph., Lasailly-Jacob V., Marchal J.-Y., Pinton F. (coord.), 1990. *Dynamique des Systèmes Agraires. La dimension économique*, Paris, ORSTOM, Col. Colloques et séminaires, 246 p.
- Courade G., 1990b. « Peut-il y avoir des politiques d'autosuffisance alimentaire ? », *Politique africaine*, Karthala, n° 39, p. 79-97. <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/039079.pdf>.
- Cromwell E. and Chintedza A., 2005. "Neo-patrimonialism and Policy Processes: Lessons from the Southern African Food Crisis", *IDS Bulletin*, vol. 36, n° 2, p. 103-108. http://www.sarprn.org/documents/d0001230/Cromwell_Chintedza_May2005.pdf
- Dury S. et Bocoum I., 2012. « Le "paradoxe" de Sikasso (Mali) : pourquoi "produire plus" ne suffit-il pas pour bien nourrir les enfants des familles d'agriculteurs ? », *Cahiers Agricultures*, vol. 21, n° 5, p. 324-336. <http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/download/30989/30749>
- Dury S. et Fouilleux E., 2011. « La construction des politiques de sécurité alimentaire : institutions, discours, statistiques », p. 68-90, in : Arditi Claude, Janin Pierre et Marie Alain (éds.), 2011. *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalités et faux semblants*, Paris, Karthala, Col. Hommes et sociétés, 379 p.

- Dury S., Fouilleux E., 2009. « Les politiques de sécurité alimentaire au Mali. Pour une approche “politique” des politiques publiques en Afrique », Séminaire « *Crises alimentaires et sous-alimentation ordinaire en Afrique subsaharienne. Quand la faim devient-elle un problème ?* » 8 juin 2009, CEAN, Bordeaux, 24 p.
- Ellis S., 2000. « The determinants of rural livelihoods diversification in developing countries », *Journal of Agricultural Economics*, vol. 51, n° 2, p. 289-302. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1477-9552.2000.tb01229.x/epdf>.
- FAO, 2011. *L'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires de la FAO. Guide pour l'action à l'intention des pays confrontés à la flambée des prix des denrées alimentaires*, Rome, 58 p. <http://www.fao.org/docrep/013/i2025f/i2025f00.pdf>.
- Fouilleux È. et Balié J., 2009. « Le double paradoxe de la mise en place de politiques agricoles communes en Afrique. Un cas improbable de transfert de politique publique », *Pôle Sud*, n° 31, p. 129-149. http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=PSUD_031_0129.
- Galtier F., 2012. « Gérer l'instabilité des prix alimentaires » Des solutions différentes pour le Nord, pour le Sud et pour les marchés internationaux, *Revue Tiers Monde*, n° 211, p. 51-70. <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2012-3-page-51.htm>.
- Glenzer K., 2002. « La sécheresse : The Social and Institutional Construction of Development Problem in the Malian (Soudanese) Sahel (1900-1982) », *Canadian journal of African Studies*, vol. 36, n° 1, p. 1-34. <http://www.jstor.org/stable/pdfplus/4107395.pdf?acceptTC=true>.
- Hibou B., 1999. « La “décharge”, nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, Karthala, n° 73, p. 6-15. <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/073006.pdf>.
- Hibou B., 1998. « Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique sub-saharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », *Les Études du CERI*, n° 39, mars 1998, 46 p. <http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/etude39.pdf>.
- Hood, Ch., 1983. *The Tools of Government*, Macmillan Press, 178 p.
- Janin P., 2010. « L'insécurité alimentaire au Sahel : permanence du questionnement, renouvellement des approches », Paris, John Libbey Eurotext, *Cahiers Agricultures*, vol. 19, n° 3, p. 177-184. <http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/download/30854/30614>
- Janin P., 2008. « Le soleil des indépendances (alimentaires) » ou la mise en scène de la lutte contre la faim au Mali et au Sénégal », p. 92-117, in : Janin P. et Giblin B. (éd.), 2008. *Les enjeux de la crise alimentaire mondiale*, Paris, La Découverte, *Hérodote*, n° 131, 206 p. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=HER_131_0092.
- Janin P. et Suremain (de) Ch.-Ed., 2005. « Introduction », p. 727-736, in : Janin P. et Suremain (de) Ch.-Ed., (éd.) 2005. *La question alimentaire en Afrique : risque et politisation*, Tiers-Monde, n° 184, p. 727-859. http://www.persee.fr/articleAsPDF/tiers_1293-8882_2005_num_46_184_5608/article_tiers_1293-8882_2005_num_46_184_5608.pdf.
- Jeanneret Ch. A., 1982. « Quelle stratégie pour le Sahel ? La difficile harmonisation de la stratégie du CILSS et du Club du Sahel avec les plans de développement nationaux des pays Sahéliens », *Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 16, n° 3, p. 443-477, <http://www.jstor.org/stable/pdf/484555.pdf?acceptTC=true>.
- Lailler A. et Minvielle J.-P., 2005. *Les politiques de sécurité alimentaire au Sénégal depuis l'Indépendance*, Éthique Économique, L'Harmattan, 187 p.
- Lançon F., Méndez del Villar P., 2012. « Effets comparés des politiques publiques sur les marchés du riz et la sécurisation alimentaire en Afrique de l'Ouest : dépasser le débat libéralisation versus protection », *Cahiers Agricultures*, vol. 21, p. 348-355, <http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/download/30991/30751>.
- Lang T. & Barling D., 2012. “Food security and food sustainability: reformulating the debate”, *The Geographical Journal*, vol. 178, n° 4, p. 313-326. <http://www.cieh.org/assets/0/72/998/1022/1064/92246/2ed30254-cf39-4b73-a3ae-53bec60a7689.pdf>.
- Lascoumes P. et Le Galès P., 2005. « Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'État », p. 357-370, in : Lascoumes P. et Le Galès P. (éds.), 2005. *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po “Académique”. <http://www.cairn.info/gouverner-par-les-instruments--page-357.htm>.
- Lascoumes P. et Simard L., 2011. « L'action publique au prisme de ses instruments » Introduction, *Revue française de science politique*, vol. 61, p. 5-22, <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2011-1-page-5.htm>.
- Leca J., 2012. « L'État entre politics, policies et polity ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, n° 1, p. 59-82. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GAP_121_0059.
- Lintelo Dolf J. H., 2012. « Measuring political commitment to reducing hunger and under-nutrition: Can it be done and will it help? », *IDS Bulletin*, vol. 43, n° 51, p. 65-73. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1759-5436.2012.00348.x/epdf>.
- Malassis L., 1979. *Économie agro-alimentaire, tome 1 : Économie de l'alimentation et de la consommation*, Paris, Cujas, 438 p.
- Maxwell D., 1995. « Alternative Food Security Strategy: A Household Analysis of Urban Agriculture in Kampala », *World Development*, vol. 23, n° 10, p. 1669-1681. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/0305750X9500073L>.

- Maxwell S., 1996. « Food Security: a post-modern Perspective ». *Food Policy*, vol. 21, n° 2, p. 155-170. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/0306919295000747>.
- Maxwell S., 1988 "National Food Security Planning: First Thoughts from Sudan", Workshop on Food Security in Sudan, Institute of Development Studies at the University of Sussex
- Maxwell S. and Slater R., 2003. "Food Policy Old and New", *Development Policy Review*, vol. 21, n° 5-6, p. 531-553. http://www.blackwellpublishing.com/content/BPL/Images/Content_store/Sample_chapter/9781405126021/Maxwell_sample%20chapter_food%20policy%20old%20and%20new.pdf.
- Médard J.-F., 2006. « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, p. 697-710. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RIPC_134_0697.
- Mény Y. et Thoenig J.-Cl., 1989. *Politiques publiques*, PUF, Paris.
- Michiels D. et Egg J. (avec les contributions de Blein R et Delpuech F), 2007. *Les politiques de prévention et de gestion des crises alimentaires. Enseignements de la crise du Niger de 2005*, MAEE-DGCID, 92 p. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Rapport_Niger.pdf.
- Minvielle J.-P., 1997. « Évolution du concept de sécurité alimentaire », *Chroniques du Sud*, ORSTOM, 34 p.
- Mousseau F. and Mittal A., 2006. *Sahel: a prisoner of starvation? A case study of the 2005 food crisis in Niger*, Oakland Institute, 57 p. http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/sahel_0.pdf.
- North D. C., 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 159 p.
- Nubukpo K. et Janin P., 2005. « Incertitudes et jeux céréaliers en Afrique : quels enseignements politiques ? », p. 811-835, in : Janin P. et Suremain (de) Ch.-Ed. (coord.) 2005, *op. cit.* http://www.persee.fr/articleAsPDF/tiers_1293-8882_2005_num_46_184_5612/article_tiers_1293-8882_2005_num_46_184_5612.pdf.
- OXFAM, 2013. *Gestion du risque de prix dans les stocks de proximité. Analyse des perspectives d'un fonds de stabilisation au Mali et au Niger*, Rapports de recherche OXFAM, novembre 2013, 28 p.
- OXFAM, 2013. *Promouvoir les greniers de sécurité alimentaire dans la région du Sahel. Le cas de l'AAAE au Burkina Faso*, Étude de cas OXFAM, juillet 2013, 10 p.
- Phélinas P., 1992. « La stratégie alimentaire entre la famine et l'autosuffisance », *Politique Africaine*, n° 47, Karthala, p. 43-50. <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/047043.pdf>.
- Plümpera Th. and Neumayerb É., 2009. « Famine Mortality, Rational Political Inactivity, and International Food Aid », *World Development*, vol. 37, n° 1, January 2009, p. 50-61. http://www2.lse.ac.uk/government/research/resgroups/PSPE/pdf/PSPE_WP2_07.pdf.
- Pons Cortès G. et Gómez Carrasco I., 2012. *First Line of Defence. Assessing the potential of local food reserves in the Sahel*, Oxfam research reports, October 2012, 46 p. https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/first_line_of_defence_assessing_the_potential_of_local_food_reserves_in_the_sahel_0.pdf.
- Poussart-Vanier, M. 2005. « La politisation de l'aide alimentaire d'urgence au Burkina Faso », p. 737-760, in : Janin P. et Suremain (de) Ch.-Ed. (coord.), 2005. *La question alimentaire en Afrique : risque et politisation*, Paris, PUF, *Revue Tiers-Monde*, n° 184, p. 727-859. http://www.persee.fr/articleAsPDF/tiers_1293-8882_2005_num_46_184_5609/article_tiers_1293-8882_2005_num_46_184_5609.pdf.
- Rittel Horst W. H. and Webber M. M., 1973. « Dilemmas in a general theory of Planning », *Policy Science*, vol. 4, p. 155-169. http://www.uctc.net/mwebber/Rittel+Webber+Dilemmas+General_Theory_of_Planning.pdf.
- Scoones Ian et Wolmer William, 2002. *Pathways of Change in Africa: Crops, Livestock & Livelihoods in Mali, Ehtioipa & Zimbabwe*. James Currey, 236 p.
- Sindzingre A., 2011. « Le néopatrimonialisme et ses réinterprétations par l'économie du développement », p. 117-150, in : Bach D. et Gazibo M. (éds.), *L'État néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines*, Presses de l'Université d'Ottawa.
- Stamoulis K. et Zezza A., 2003. *A Conceptual Framework for National Agricultural, Rural Development, and Food Security Strategies and Policies*, FAO-ESA Working Paper No. 03-17: 53 p. <http://www.fao.org/docrep/007/ae050e/ae050e00.htm>.
- Stone Glenn D. & Glover D., 2011. "Genetically modified crops and the 'food crisis': discourse and material impacts, *Development in Practice*, vol. 21, n° 4-5, p. 509-516. http://artsci.wustl.edu/~anthro/research/stone/Stone_Glover_2011.pdf.
- Timmer P. C., Falcon W. P. & Pearson S. R., 1986. *Analyse de la politique alimentaire*, Paris, Economica, 364 p.
- Vanhaute E., 2011. "From famine to food crisis: what history can teach us about local and global subsistence crises", *Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n° 1, p. 47-65. <http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/03066150.2010.538580>.
- Young J. & Court J., 2006, « Bridging research and policy in international development: an analytical and practical framework », *Development in practice*, vol. 16, n° 1, p. 85-90. <http://www.jstor.org/stable/pdf/4029864.pdf>.
- Zoundi S. J., 2012. « Agriculture vivrière : les Africains confrontés à des choix controversés de modèles agricoles », *Cahiers Agricultures*, vol. 21, n° 5, p. 366-373. <http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30993/30753>.